

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-8

ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET EVOLUTION DU SERVICE DE LOCATION DU JUS DANS LES PEDALES

Date de la convocation
17/01/2023

Le 24 janvier 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		M.H. MICHON	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine	x				
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick			x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4			4	4
	TOTAL EPCI et communes	7			7	7

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du Service Technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

Code projet : 6301 Du jus dans les pédales
6303 Projets Mobilités

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités

Hors Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;
Vu la délibération n°B.2021-44 en date du 1^{er} juin 2021 approuvant le renouvellement de la flotte de vélos à assistance électrique et l'évolution du fonctionnement du dispositif de location en autorisant la revente des VAE au bout de 2 ans de location ;
Vu la délibération n°B.2022-12 en date du 25 janvier 2022 concernant la revente de l'ancienne flotte et la mise à jour du plan de financement de l'opération d'achat de vélos à assistance électrique ;
Vu la délibération n°B.2022-61 en date du 20 septembre 2022 approuvant le projet AVELO2 visant à l'élaboration d'un schéma directeur mobilité active.

Considérant :

- que le secteur des transports est le plus consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre (hors GES naturelles) sur le territoire du PNRML ;
- que l'incitation à la mobilité douce s'inscrit dans la politique générale du PNRML au titre de la mesure 31 de sa charte ;
- que le PNR ML est lauréat AVELO2 pour l'élaboration d'un schéma directeur mobilité active.

Contexte :

Une évolution du fonctionnement du dispositif de location de vélo à assistance électrique (VAE) a été validée par délibération en 2021 : pendant 4 années (2021-2024), le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) achètera 10 VAE / an. Ceux-ci resteront en location à la maison du Parc 2 années avant d'être revendus aux habitants selon un pourcentage du prix neuf. Les vélos achetés en 2021 et 2022 ont permis de renouveler l'ancienne flotte de VAE, revendue aux agents du Parc.

En parallèle, le PNR ML lauréat, fin 2022, de l'appel à projet AVELO2 pour l'élaboration d'un schéma directeur mobilité active sur son territoire incluant ceux des EPCI partenaires (Haute-Corrèze Communauté, Vézère Monédière Millesources, Portes de Vassivière, Creuse Grand Sud (soit 162 communes). L'une des actions programmées consiste en l'achat de vélos à assistance électrique pour la mise en place d'un service de location sur la communauté de communes des Portes de Vassivière. Il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune, incluse au projet AVELO 2 du PNR ML.

Description du projet :

Poursuite de l'opération : achat de 10 VAE pour la maison du Parc

→ validé par délibération B.2022-12

Poursuite de l'opération : revente des VAE de 2021

Les 10 VAE acquis par le SMAG PNRML en 2021 seront proposés à la vente aux habitants du territoire du PNRML au prix de la côte proposé par les sites spécialisés. La côte du modèle est à 823€ TTC au 3 janvier 2022.

La sélection des acquéreurs se fera par tirage au sort.

→ validé par délibération B.2021-44

Evolution du service de location

Afin de simplifier et améliorer le service, quelques modifications sont proposées :

- Simplification de la convention de location, du renouvellement de location et de l'état des lieux ;
- Création d'une caution solidaire (pour les personnes sans chéquier) ;
- Ouverture des locations aux entreprises ;
- Elargissement des prêts aux mairies pour les événements ponctuels ;
- Uniformisation des tarifs de location : tarif unique de 50€ par mois jusqu'à 4 mois.

AVELO2 : achat de VAE

Dans le cadre du programme AVELO2 porté par le PNRML, une expérimentation de service de location de VAE est prévue sur la communauté de communes Portes de Vassivière. Pour lancer ce dispositif, 10 VAE avec prestation de maintenance seront achetés.

Le cahier des charges et la sélection du prestataire seront réalisés avec l'intercommunalité concernée.

Le SMAG PNR ML en tant que lauréat du projet AVELO2 est le seul bénéficiaire des aides publiques de l'ADEME. Il réalisera en son nom la consultation et l'acquisition des 10 VAE destinés à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. Cette dernière reversera au SMAG PNR ML le différentiel entre le prix d'achat et le financement ADEME.

Il est par ailleurs prévu que le SMAG PNR ML poursuive l'acquisition de 10 nouveaux VAE en 2023.

Une unique consultation en deux lots différents regroupant les acquisitions des VAE de la maison du Parc et de la communauté de communes Portes de Vassivière pourrait être convenue afin d'obtenir un prix plus avantageux et de simplifier la procédure de marché public.

Mise à jour des tableaux de financements prévisionnel 2023 :

Pour l'opération d'acquisition de VAE mis en location à la maison du Parc :

Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (TTC)[o1]	
Achat de 10 nouveaux VAE (Maîtrise d'ouvrage PNR)	20 000 €	Autofinancement PNR	8 270 €
		Recettes de location	3 500 €
		Vente des VAE 2021	8 230 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Pour l'opération d'acquisition de VAE de Portes de Vassivière via le projet AVELO 2 :

Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (TTC)	
AVELO 2: achat de 10 VAE avec entretien (maîtrise d'ouvrage Porte de Vassivière)	25 000€	Communauté de communes PDV	20 000€
		Ademe (AVELO2)	5 000€
		Autofinancement PNR ML	0 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les modifications et tarifs du service de location ;
- de valider l'achat des 10 VAE pour l'expérimentation AVELO2 sur la communauté de communes Portes de Vassivière ;
- de valider le regroupement des acquisitions de VAE sur une seule consultation publique pour le PNRML et la communauté de communes Portes de Vassivière avec facturation du PNR ML auprès de la communauté de communes du coût d'acquisition déduit des recettes de l'ADEME ;
- de valider la mise à jour du plan de financement prévisionnel 2023 ;
- de valider le tarif de location au tarif de 50,00 € par mois dans la limite de 4 mois pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider les modifications et tarifs du service de location ;
- de valider l'achat des 10 VAE pour l'expérimentation AVELO2 sur la communauté de communes Portes de Vassivière ;
- de valider le regroupement des acquisitions de VAE sur une seule consultation publique pour le PNRML et la communauté de communes Portes de Vassivière avec facturation du PNR ML auprès de la communauté de communes du coût d'acquisition déduit des recettes de l'ADEME ;
- de valider la mise à jour du plan de financement prévisionnel 2023 ;
- de valider le tarif de location au tarif de 50,00 € par mois dans la limite de 4 mois pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 11 / Votants : 14 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 02.02.23
Et qu'elle a été affichée le 02.02.23



REÇU LE
02 FEV. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

